

En direct / APF

Lettre interne d'information de l'APF



Cette lettre est destinée à l'ensemble des acteurs de l'APF : adhérents, élus, usagers, bénévoles et salariés.

Merci de veiller à sa bonne diffusion (mail, impression, affichage...).

Octobre 2014 / n°41

Sommaire

ACTUALITÉ

- En ordre de bataille contre l'ordonnance
 - Quatre forums pour préparer la CNH
 - L'emploi et les établissements au régime sec

pages 2 à 4

HANDIDON

- La campagne bat son plein

page 5

LA PHOTO DU MOIS

- Réunion nationale sur le projet d'évolution des délégations

page 6

VIE ASSOCIATIVE

- Installation du nouveau conseil d'administration
- Adhérents élus : le prochain mandat dans le viseur
- Hommage à Jacqueline Schmidt
- Hommage à Denise Aimard

pages 6 à 8

COLLECTE

- Des coureurs APF au Semi-Marathon
- Une campagne web qui interpelle sur les ressources

pages 8-9

ÉVÈNEMENT

- Une résidence en l'honneur de Jean-Marie Barbier au Havre
- La Fern Léonie fête ses 20 ans

pages 9 à 11

INITIATIVE RÉSEAU

- Un raid nature pour se retrouver
- Une qualification au bout de l'expérience

pages 11-12

REPÈRES

- Rapport annuel 2013
- Aide humaine

page 12

ANNEXE

- Résultats des élections du CA 2014

page 13

Le Chiffre du mois

31 % de l'objectif
HandiDon atteint
au 15 octobre !

Directeur de publication : Prosper Teboul

Rédactrice en chef : Domitille Loeper

Tél. : 01 40 78 27 50

mail : domitille.loeper@apf.asso.fr

Rédaction : Domitille Loeper et

Franck Seuret

Réalisation : eden-studio.com

Date de parution : octobre 2014

Association des Paralysés de France

17, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS

https://reseau.apf.asso.fr

Édito

Poursuivons notre combat pour une société accessible à tous !

Alors que les dix ans de la loi de 2005 approchent, fin septembre, une ordonnance du gouvernement repoussait l'échéance d'une France accessible... « *Un recul inadmissible sur les acquis en matière d'accessibilité* », dénonçons-nous immédiatement par voie de presse aux côtés d'autres associations.

L'APF, qui se bat depuis des décennies en faveur de l'accessibilité universelle, ne compte pas en rester là. Tandis que notre campagne "Aider Karine" circule actuellement dans les médias et sensibilise l'opinion publique à l'inclusion, nous mettons en place une stratégie de combat autour, notamment, d'actions juridiques et d'opérations chocs dans toute la France, portées par nos militants.

Nous cherchons également à rassembler le plus grand nombre d'acteurs concernés par cette question au travers de la création d'un collectif, qui rende encore plus fort notre message. Et nous serons particulièrement attentifs fin novembre au forum qui se tiendra à Nantes sur l'accessibilité, dans le cadre de la Conférence nationale du Handicap.

L'APF joue toujours et encore son rôle de vigie et de défense des droits des plus fragiles. Une mission essentielle, possible, en grande partie, grâce à la générosité de nos donateurs. C'est le sens même de l'opération HandiDon que de nous aider à continuer de porter la voix des personnes en situation de handicap et de leur famille et de les représenter, pour faire bouger les lignes. Intensifions donc notre mobilisation pour parvenir collectivement à notre objectif d'un million d'euros.

Merci à tous.

Alain Rochon, Président de l'APF



Ça se passe en octobre...

- | | |
|---|---|
| 1 ^{er} - Rencontre des porte-paroles du Comité d'Entente avec Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion | Défenseur des Droits chargé de la lutte contre les discriminations |
| 7 - Commission permanente du CNCPH | 21 - CNCPH |
| 7 - Rencontre entre l'APF et les porte-paroles du Comité d'Entente | 21 - Déjeuner avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) |
| 8 - Comité d'Entente | 21 - Conseil d'administration du Fonds APF France Handicap |
| 9 - Bureau du Conseil d'administration | 22 - Rencontre nationale APF sur le projet d'évolution des délégations |
| 10 - Première réunion d'organisation de la Conférence nationale du Handicap (CNH) | 23 - Rencontre entre l'APF et la Fédération française Handisport |
| 14 - Déjeuner avec Nicolas Brun, coordonnateur du pôle Protection sociale Santé de l'Unaf | 23 - Rencontre entre l'APF et la Fédération des promoteurs immobiliers |
| 16 - Réunion interassociative sur l'accessibilité universelle | 23 - Réunion du comité d'organisation de la CNH |
| 17 - Congrès du Comité national de l'ordre des médecins | 24 - Accueil des nouveaux administrateurs de l'APF |
| 20 - Rencontre avec Patrick Gohet, adjoint au | 25 - Conseil d'administration de l'APF |

Retrouvez tous les numéros de En Direct sur <https://reseau.apf.asso.fr/> rubrique « Je recherche »/« Un document »

ACTUALITÉ

En ordre de bataille contre l'ordonnance

L'APF ne désarme pas contre l'ordonnance du 26 septembre. Elle met en œuvre une stratégie de combat, reposant sur des actions juridiques, des opérations médiatiques, etc. mais aussi le rassemblement le plus large possible des partisans de l'accessibilité universelle.

À Caen, les adhérents ont bloqué des bus. À Marseille, ils ont manifesté dans la rue. À Chartres, ils ont distribué des tracts devant la préfecture, le jour des élections sénatoriales... Un peu partout en France, les délégations organisent des opérations pour dénoncer l'ordonnance du 26 septembre, qui repousse à 2027, et certainement plus loin encore, l'échéance d'une France accessible [voir encadré].

Car l'heure n'est pas à l'abattement mais à la mobilisation. Le 27 septembre, le conseil d'administration de l'APF a adopté une délibération pour condamner ce « *grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005.* » Il « *dénonce l'instrumentalisation des associations dans le cadre la "soi-disant" concertation [...] durant laquelle, pourtant, l'APF n'a cessé d'exprimer son opposition aux propositions présentées et a refusé tout "compromis" contraire au principe de l'accessibilité universelle.* » Surtout, il a entériné une stratégie de "combat" pour obtenir que cette ordonnance soit modifiée.

Recours devant les Sages

L'association va donc exercer un recours devant le Conseil d'État. Elle va également engager des actions, y compris devant des instances européennes et internationales, contre



Les militants du Calvados ont bloqué les bus et tramways de Caen le 16 octobre pour protester contre le report des délais de mise en accessibilité.

des lieux qui devraient d'ores et déjà répondre aux obligations légales. Dans le viseur, les préfectures et les universités pour lesquelles la date butoir avait été fixée au 1^{er} janvier 2011 par la loi de 2005.

Elle va également interpeller les parlementaires pour les inviter à déposer un recours devant le Conseil constitutionnel et à ne pas voter la loi de ratification de l'ordonnance. « *Nous*

appelons les délégations à contacter leurs députés et sénateurs mais aussi à organiser des actions locales ayant un retentissement médiatique », précise Patrice Triptoteau, directeur général adjoint de l'APF. « *Nous comptons sur tous pour que notre colère soit entendue partout en France afin que cette ordonnance ait encore une chance d'être modifiée* », ajoute Alain Rochon, le président de l'association
.../...

Ce que dit l'ordonnance

La France ne sera pas accessible avant 2027. Au mieux, tant le nouveau calendrier, instauré par l'ordonnance du 26 septembre, est flexible.

Tous les exploitants d'un établissement recevant du public (ERP) ou de services de transports ne respectant pas les normes sont tenus d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) précisant les travaux à réaliser, le calendrier, etc. Mais sa date limite de dépôt, fixée au 1^{er} octobre 2015, peut être prorogée de trois années maximum, en cas de « *difficultés techniques ou financières* ».

Les délais accordés pour la mise aux normes des ERP varient selon leur taille. Ils seront de trois ans pour 80 % d'entre eux, mais pourront être doublés « *en cas de contraintes techniques ou financières particulières* ». Les propriétaires d'un « *patrimoine (...) complexe* » disposeront, eux, de neuf ans... voire plus en cas de besoin.

Pour le transport, les délais de mise aux normes s'étaleront de trois ans pour les services urbains à neuf ans, pour le ferroviaire. S'y ajouteront de possibles rallonges... Et c'est une nouveauté, seuls certains points d'arrêt dits « *prioritaires* » devront être aménagés.

Retrouvez le diaporama de présentation de l'Ad'Ap et de l'analyse critique de l'APF sur le [blog DCDR](#).

.../...

Piétons, cyclistes, parents et écolos avec l'APF

Et pour être entendus, mieux vaut être nombreux à crier. Nombreux mais aussi venus de divers horizons, pour montrer que l'accessibilité ne concerne pas que les personnes en situation de handicap. L'APF veut donc continuer à élargir le cercle des associations militant pour l'accessibi-

lité universelle. Le communiqué de presse, dont la rédaction avait été initiée par l'APF suite à la présentation de l'ordonnance au Conseil des ministres du 25 septembre, avait ainsi été cosigné par plusieurs associations de personnes âgées et d'usagers de la voirie et des transports.

Depuis, d'autres organisations ont rejoint le collectif pour une France accessible à tous qui est en train de se constituer : des associations de pié-

tons, de cyclistes, de consommateurs, de défenseurs de l'environnement, de familles... « *L'accessibilité, c'est rendre possible la mobilité, la liberté d'aller et venir ; dans le respect de l'environnement puisque se déplacer en bus ou en train pollue moins qu'un voyage en voiture* », souligne Patrice Tripoteau. Le collectif devrait organiser une action devant l'Assemblée nationale le jour du vote de la loi de ratification de l'ordonnance. ■

■ ACTUALITÉ

Quatre forums pour préparer la Conférence nationale du Handicap

La préparation de la Conférence nationale du handicap (CNH) s'accélère. Le gouvernement va organiser 4 forums en région, d'ici mi-décembre.

Le premier d'entre eux aura lieu à Nantes, sur le thème de l'accessibilité, le 24 novembre. Suivront ensuite la santé le 28 novembre près

de Perpignan, la jeunesse à Lille et l'emploi à Dijon, à des dates non communiquées. Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sera présente à chacun d'entre eux, en compagnie du ministre en charge du dossier. « *Ce sont les quatre sujets qui figurent officiellement au programme de la*

Conférence, précise Patrice Tripoteau, directeur général adjoint de l'APF. *Le président de la République s'est engagé, début juillet, à ce que les questions des ressources et de la compensation y figurent également. Nous ne manquons pas de le rappeler à chaque occasion.* » La CNH devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. ■

■ ACTUALITÉ

L'emploi et les établissements au régime sec

Le projet de loi de finances 2015 ne prévoit pas de moyens supplémentaires ni pour les entreprises adaptées (EA) ni pour les établissements et services d'aide par le travail (Esat). Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) met également à la diète les établissements et services médico-sociaux.

« *C'est un projet de loi de finances sans ambitions pour les travailleurs handicapés* », s'agace Véronique Bustreel, conseillère nationale Emploi et Ressources de l'APF. Alors que la conjoncture économique et sociale reste défavorable, que le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap est mis à mal et que le chômage qui les touche ne cesse de progresser, aucun crédit supplémentaire n'a été dégagé. Pas de création

de nouvelles places en Esat, pas de soutien à l'investissement ou à la modernisation du secteur. Pas d'aides au poste supplémentaires en EA budgétées contrairement aux promesses. Ceci est particulièrement révélateur. Le Pacte pour l'emploi des personnes en situation de handicap, signé fin 2011, prévoyait que l'État attribuerait 1000 aides en plus par an, de 2012 à 2014. L'engagement avait été honoré en 2012 et 2013 mais

.../...

.../... pas en 2014. Fin décembre 2013, Michel Sapin, alors ministre du Travail, avait promis d'« étaler dans la durée, les 1000 créations d'aides au poste » prévues pour l'exercice 2014. Il n'en est rien.

« L'aide au poste [80 % du smic brut pour compenser la plus faible productivité] est pourtant un investissement qui garantit un retour rapide pour l'État », souligne Véronique Bustreel. Une étude de KPMG pour l'Union nationale des entreprises adaptées a en effet permis de montrer « qu'à partir d'une rémunération égale au smic de +2,6 % de toute personne handicapée travaillant dans une EA, chaque euro investi par la collectivité publique lui est retourné sous forme de recettes fiscales et sociales. » Sans compter les économies qu'elle réalise en n'ayant pas à verser d'allocation (AAH ou autre) à ces salariés. L'APF et les autres signataires du Pacte ont publié un communiqué pour dénoncer le non-respect des engagements.

La ponction de 29 millions d'euros par an sur trois ans sur les réserves de l'Agefiph ne servira pas à financer de contrats aidés supplémentaires mais à pallier un désengagement de l'État.

Enfin, la mise en œuvre, dans 29 mai-sons départementales des personnes handicapées supplémentaires, du processus d'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées préalable à l'attribution de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de la notion de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE) auront certainement pour effet de durcir l'accès à l'AAH : le gouvernement affiche en effet sa volonté de faire passer de 90 à 80 % le taux d'accord aux demandes de renouvellement de l'AAH pour les demandeurs ayant un taux d'incapacité compris entre 50 et 80 % d'ici 2017.

PLFSS : des « moyens de plus en plus contraints » pour les ESMS

Les nouvelles ne sont guère meilleures du côté du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015. Il prévoit une augmentation de 2,2 % de la contribution de l'Assurance maladie aux dépenses des structures accueillant des personnes handicapées. C'est bien moins que l'an passé (3,1 %).

Le budget attribué aux structures existantes affiche une hausse de 0,8 %, soit à peine plus que l'inflation prévisionnelle (0,5 %). « Cela ne suffira sans doute même pas à

absorber la revalorisation annuelle des salaires, qui représente un poste majeur de dépenses, note Amaëlle Penon, conseillère nationale Santé et Médico-social de l'APF. D'année en année, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) doivent fonctionner avec des moyens de plus en plus contraints. La situation devient critique pour de nombreuses structures. » Le reste des moyens supplémentaires prévus par le PLFSS servira notamment à financer les nouvelles places prévues par le plan pluriannuel 2008-2012, mais dont l'exécution a déjà été décalée jusqu'à 2016.

Deux notes positives à souligner, toutefois. Le Fonds d'intervention régional, géré par les Agences régionales de santé et doté de 3,1 milliards d'euros, se voit confier une mission supplémentaire : l'amélioration des conditions de travail dans les ESMS. Par ailleurs, le PLFSS introduit le tiers payant pour les bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) pour les consultations de ville. Ils n'auront donc plus à avancer ni la part prise en charge par la Sécurité sociale ni celle couverte par leur complémentaire santé. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015. ■

Accidents médicaux : l'Oniam fragilisée

115 millions de dotations de l'Assurance maladie pour 146 millions de dépenses prévisionnelles : l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam) va de nouveau devoir puiser dans ses réserves pour boucler son budget. Comme l'an passé. Peut-être devra-t-elle même réduire ses indemnités. « On peut craindre que les indemnités versées par l'Oniam décrochent de plus en plus des indemnités obtenues par voie de contentieux, analyse Amaëlle Penon. Or, seules les victimes ayant les moyens et la capacité de le faire se tournent vers les tribunaux. »

■ HANDIDON

La campagne bat son plein

Pour sa première édition, l'opération a bénéficié d'une forte campagne de communication nationale à la télévision, radio, sur internet ou dans la rue. Focus sur ses grands chiffres.

2 132 diffusions du spot TV

Le spot TV de la campagne d'appel à don Aider Karine, renvoyant vers le site APF aux couleurs du jeu HandiDon, tourne actuellement sur de nombreuses chaînes et ce jusqu'à mi-décembre : TF1, France 2, France 4, M6, W9, Téva, June TV, NT1, Paris Premières, BFM Business, RMC Découverte, Equidia, Ma chaîne sport, Motors TV, La Chaîne Météo.

253 diffusions du spot radio

Le spot radio a été enregistré par Thierry Beccaro, parrain de l'opération, et fait la promotion de l'opération HandiDon. Il est dif-

fusé sur de grandes stations nationales : RTL, Europe 1, Virgin Radio, Nostalgie, Skyrock, RMC, BFM Business, Radio Classique, Nova, TSF Jazz, les Indés radios. L'accent a été mis avant le week-end de collecte "Tous ensemble !".

20 000 000 d'apparitions des bannières web

Durant deux semaines, des sites et portails à forte audience (Lemonde.fr, Lefigaro.fr, Libération.fr, etc.) ont affiché les bannières web de l'opération, renvoyant vers handidon.fr, le site de jeu en ligne. Au total près de 20 millions d'apparitions... Rien que cela.

Plus de 16 000 affiches dans toute la France

114 affiches de la campagne Aider Karine, avec la mention HandiDon, ont habillé les quais des stations du

métro parisien pendant plus d'une semaine. 5 000 affiches ont été diffusées gracieusement par Insert pendant une semaine, mi-octobre, sur les façades des restaurants, bars et magasins de proximité des grandes villes. Et 11 800 en ont été commandées par les structures APF pour une diffusion dans les réseaux d'affichages de leur ville ou des transports en commun, mais aussi pour un affichage interne et lors d'événements particuliers.

À ces chiffres importants s'ajoutent bien entendu les nombreuses diffusions en local obtenues grâce aux efforts des délégations. Et ce n'est pas fini ! Il reste deux mois pour relayer toujours plus l'opération. Rendez-vous sur le [blog DCDR](#) pour commander de nouvelles affiches ou obtenir les spots et bannières. ■



■ LA PHOTO DU MOIS

Réunion nationale sur le projet d'évolution des délégations

Le 22 octobre, à Paris, représentants départementaux, directeurs de délégation, directeurs régionaux, représentants régionaux développement associatif, membres du conseil d'administration et de la direction générale se sont rassemblés pour faire le point sur le projet d'évolution des délégations. À l'ordre du jour : la synthèse nationale des diagnostics des délégations, les orientations du projet d'évolution des délégations, ainsi que la méthode et le calendrier de l'étape d'appropriation régionale du projet d'organisation.

Dès 2011, au cours de la démarche d'élaboration du projet associatif, des questionnements sur les missions des délégations sont apparues. Le travail sur l'évolution des délégations a réellement été initié mi-2012, suite au constat d'une dégradation préoccupante et rapide des finances de l'association.

Un groupe de travail s'est mis en place affinant l'état des lieux et ouvrant des pistes de travail. Celles-ci ont été soumises aux adhérents élus au travers d'une quarantaine de réunions, dans toute la France, au premier semestre 2013. À la fin de cette même année, à partir des remontées et des propositions, le conseil d'administration a adopté ses premières orientations pour le financement du projet APF. Et au premier semestre 2014, chaque région a été invitée à établir son autodiagnostic et sa préfiguration régionale, analysés ensuite par le conseil d'administration et le directeur général pendant l'été. À la rentrée, les instances représentatives du personnel ont été informées des



premières pistes. C'est désormais aux régions de travailler, dans le cadre de ces orientations, sur leur projet régional qui sera en suite présenté pour information-consultation aux instances représentatives du personnel.

NB : au regard de l'importance du sujet, il sera traité sur un ou plusieurs supports de communication dédiés qui vous seront adressés en novembre.

■ VIE ASSOCIATIVE

Installation du nouveau conseil d'administration

Le samedi 25 octobre s'est réuni pour la première fois le nouveau conseil d'administration accueillant les administrateurs élus par les adhérents avant l'été. Portrait du CA de l'APF et retour sur les élections.

> **Forte participation.** Pour 12 postes à pourvoir, 35 candidats se sont proposés : davantage qu'en 2008 et 2011. À noter également : les différentes catégories qui composent le conseil d'administration comptaient suffisamment de can-

didats pour que les élections aient lieu dans de bonnes conditions. Et le taux de participation des adhérents est en forte augmentation : 29,60 % contre 22,41 % en 2011. Des scores positifs à mettre sur le compte de l'implication des adhérents de l'association et du travail de mobilisation et de communication mené en amont.

> **Un CA qui se renouvelle progressivement.** 5 adhérents, soit près de la moitié des élus, ont rejoint le conseil : Christine Beauverger,

Fabienne Levasseur, Morgan Lifante, Laëtitia Petitjean et Jacques Saury.

> **Un CA plutôt jeune.** La moyenne d'âge des administrateurs n'a pas bougé. Elle reste de 51 ans, un âge relativement jeune par rapport à celui d'autres conseils d'administration associatifs ou mutualistes. L'amplitude d'âge s'est étendue : de 25 à 70 ans, contre 28 à 67 auparavant. Et le CA compte quatre membres de moins de 40 ans, c'est-à-dire un de plus qu'en 2011. « C'est un signe positif envoyé aux jeunes par les .../...

.../... *adhérents* », analyse Hubert Pénicaud, responsable national du développement associatif.

> Un CA de plus en plus féminin.

Le conseil d'administration de l'APF s'approche encore un peu plus de la parité avec 45 % de femmes, contre 38 aux dernières élections. Et celles-ci sont fortement représentées au sein du Bureau.

> Un CA issu de toute la France.

68 % des administrateurs sont issus des régions hors d'Île de France, ils n'étaient que 61 % en 2011, la représentation territoriale est donc plus équilibrée.

Retrouvez les résultats complets des élections en dernière page de ce numéro. ■

Bureau du CA

Alain Rochon, Président

Kareen Darnaud, Vice-présidente

Pascale Ribes, Vice-présidente

Jacques Zeitoun, Vice-président

Jean-Manuel Hergas, Trésorier

Gérard Pic, Trésorier adjoint

Pascal Bureau, Secrétaire

Sylvie Mouchard, Secrétaire adjointe

■ VIE ASSOCIATIVE

Adhérents élus : le prochain mandat dans le viseur

En 2015, les adhérents seront appelés à renouveler les conseils départementaux. Et en 2016, ce sera au tour des commissions nationales de se prêter au jeu de la démocratie interne. Le prochain mandat se prépare d'ores et déjà, en quatre étapes et avec un peu de changement.

> **Évolution du cadre.** Première étape essentielle, engagée par l'Assemblée générale d'Amiens, l'amélioration de la vie démocratique de l'association. Certaines des propositions concernant le fonctionnement des conseils départementaux (CD), conseils APF de région (CAPFR) et commissions

nationales, il a été décidé de proroger de quelques mois le mandat en cours des élus APF (quatre pour les CD, huit pour les commissions). « Avec ce calendrier, nous nous donnons les moyens d'améliorer notre fonctionnement démocratique », explique le président de l'APF, Alain Rochon.

> **Élections.** Les élections sont donc décalées de quelques mois. Celles des CD seront lancées fin avril 2015, tandis que celles des commissions le seront en octobre 2015. Le renouvellement des CAPFR se fera en deux temps, selon les deux collèges qui les composent.

> **Installation des instances.** Une fois les élections validées par le conseil d'administration, les nouveaux CD se mettront en place fin septembre 2015 et les trois commissions à partir de janvier 2016. Rendez-vous sur le blog [Démocratie Interne](#) pour consulter les calendriers des élections.

> **Lancement du mandat.** Viendra alors le temps du lancement de ces instances et de leur accompagnement. Information et formation des élus, organisation de la représentation territoriale, démarrage des activités, etc. ■

■ VIE ASSOCIATIVE

Hommage à Jacqueline Schmidt

« Ayant fait partie des tout premiers représentants départementaux de France, son sens du contact, de l'engagement et des responsabilités ont énormément contribué à la réussite de la réforme "Démocratie Ensemble". Que ce soit dans le Bas-Rhin, où elle était représentante départementale (2003-2012), ou au niveau national. Nous vivons tous maintenant l'évidence de cette réforme qui était un immense défi que Jacqueline avait relevé avec

courage et abnégation. Elle nous a tous ouvert la voie.

Que ce soit au groupe amitié de Strasbourg, à la cellule Access 67, dans les conseils de la vie sociale, ou partout ailleurs, Jacqueline symbolisait aussi et à elle seule le lien que doit entretenir l'APF avec ses adhérents et usagers.

Lorsque Jean-Marie Barbier, ancien président de l'APF, l'a décorée de la médaille du Mérite, il a prononcé



la plus belle phrase que j'ai entendue à l'APF : "Jacqueline, lorsque la République vous honore, c'est elle-même qu'elle honore". » ■

Erwann Delépine,
directeur régional Alsace

■ VIE ASSOCIATIVE

Hommage à Denise Aimard



« Je viens d'apprendre, avec une grande peine, le décès de Denise Aimard qui a travaillé à la direction du service social de l'APF pendant 25 ans, en collaboration avec moi.

Tous ceux qui auront eu l'occasion de la connaître ont pu apprécier sa grande humanité et son sens de l'organisation. Ce dernier a permis de fournir à l'ensemble du service une information et une formation précieuses.

Quant à moi, je n'aurais pu avoir une collègue plus amicale et plus loyale. Grâce à cela nous avons pu constituer, durant de longues années, une équipe sans failles dont le but était l'information, la défense et l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de handicap. »

**Anne-Marie Hourcaillou,
ancienne directrice du service
social de l'APF ■**

■ COLLECTE

Des coureurs APF au Semi-Marathon de Paris !

Le 8 mars prochain, parmi les 40 000 sportifs qui participeront au Semi-Marathon de Paris (21 km), 20 coureurs porteront les couleurs de l'APF. Pour participer à ce rendez-vous des runners, un challenge personnel : collecter au minimum 500 € au profit de l'association. Les inscriptions sont ouvertes, faites courir l'info...

Historiquement placé dans l'Est parisien, cet événement prestigieux parcourt les avenues du Bois de Vincennes, les boulevards et rues du 12^e arrondissement avant de s'immiscer dans le centre de la capitale, jusqu'à faire le tour de l'Hôtel de Ville.

En quelques clics les sportifs aguerris désireux de fouler les pavés parisiens pourront obtenir l'un des 20 dossards solidaires au profit de l'APF. Celui-ci leur reviendra moins cher qu'une inscription individuelle classique. Ils pourront compter sur l'accompagne-

ment de l'association durant leurs efforts de collecte et sur son soutien le jour J.

« Les courses solidaires sont en plein essor en France depuis quelques années, décrit Yann Beauson, directeur de la communication et du développement des ressources. Dans le cadre de notre stratégie de diversification des modes de collecte, il est tout naturel pour l'APF d'investir ce type d'événements. C'est d'ailleurs ce que nous avons initié depuis plusieurs années déjà en participant à la Course des héros, dont l'édition 2014 nous a permis de collecter plus de 40 000 euros. Au-delà de l'aspect financier, ces courses permettent aussi de développer notre visibilité et une image dynamique de l'association. Pour les participants qui portent nos couleurs, et que nous voulons en 2015 encore plus nombreux, ces rendez-vous sont la possibilité d'associer passion sportive et engagement de

solidarité. En somme de courir (plus) utile ! »

Faites connaître cette nouvelle piste de développement des ressources autour de vous et dans vos outils de communication. Des sportifs de toute la France peuvent être tentés par l'expérience... ■

Inscriptions en ligne avant le 31 janvier :

<http://recruit.alvarum.com/challenges/semi-marathon-de-paris/apf?catalog=challenge>.

Plus d'informations auprès des responsables partenariats et événementiel de collecte :

Amélie Mariani
01 40 78 69 35
amelie.mariani@apf.asso.fr
ou Karin Lecat
01 40 78 69 02
karin.lecat@apf.asso.fr

COLLECTE

Une campagne web qui interpelle sur la compensation et les ressources des personnes en situation de handicap

« Je suis condamné à rester chez moi. [...] Je suis loin de l'autonomie dont je rêvais », voilà l'un des témoignages chocs de la nouvelle campagne d'appel à don APF menée sur internet de novembre à décembre. Décryptage.

« L'accent est mis sur la pauvreté et la précarité des personnes en situation de handicap, dues au manque de compensation et de ressources, qui engendrent leur isolement », explique Virginie Molina, responsable marketing. Avant les fêtes de fin d'année et en parallèle de la Conférence nationale du handicap, la période semble adéquate pour alerter sur cette problématique.

En un mini-site dédié, une vidéo et sept e-mails envoyés à plus de 200 000 adresses, l'APF démontre que le manque de compensation du handicap et la faiblesse des ressources coupent du monde et renforcent la discrimination, telle une double peine. « De plus en plus de personnes handicapées doivent choisir entre leurs besoins fondamentaux, comme



par exemple : se loger/se déplacer/se soigner », souligne Virginie Molina.

Objectif de cette e-campagne : collecter un maximum pour soutenir les actions de proximité des délégations qui contribuent au quotidien à la

lutte contre l'exclusion et à la rupture de l'isolement des personnes en situation de handicap. La campagne est donc à relayer au maximum sur les réseaux sociaux, les blogs et par e-mail. Informations et outils sur le [blog DCDR](#). ■

ÉVÉNEMENT

Une résidence en l'honneur de Jean-Marie Barbier au Havre

Trois questions à Fabrice Zurita, directeur de la résidence Jean-Marie Barbier, au Havre (76), anciennement foyer du Blois de Bléville.

En direct / APF : Pouvez-vous présenter la nouvelle résidence ?

Fabrice Zurita : L'ensemble immobilier de 7 000 m² a une capacité

d'accueil de 66 hébergements : 42 chambres, dont 18 jumelables pour accueillir des couples, et 24 studios de proximité. S'ajoutent un studio « accueil famille » pour permettre aux résidents de recevoir leurs proches et une chambre d'accueil pour des séjours de répit ou temporaires.

Dans l'optique du projet associatif, porté par Jean-Marie Barbier à

l'époque de la validation du projet, la résidence s'ouvre sur l'extérieur. Nous favorisons l'accompagnement social et culturel hors les murs. Nous ouvrons également nos locaux au monde associatif afin de favoriser la mixité sociale. Une équipe foot fauteuil, ouverte à tous, a d'ailleurs été créée à l'initiative d'un résident en lien avec le club professionnel du Havre. Nous cherchons à .../...

.../... inscrire dans un principe de réalité la logique d'inclusion du projet associatif.

En quoi les résidents ont-ils été parties prenantes du projet de refonte ?

Le projet est véritablement né des résidents, de leur imagination. Une étude menée en 2005 a fait ressortir leurs choix. Certains souhaitaient continuer d'être accompagnés dans de petits espaces à taille humaine et d'autres ont choisi le projet d'appartements de proximité rattachés à l'établissement.

Pour la décoration, résidents et salariés ont travaillé avec un photographe professionnel, Sébastien Taldu ([photos à découvrir ici](#)). Chaque espace de vie correspond à un quartier du Havre mis en valeur avec de magnifiques photos et chaque espace de circulation à une rue de ce même quartier. L'idée est de rompre avec un contexte trop "médical", de favoriser un bien être "contextuel" et d'ouvrir à, et sur l'environnement.



Inauguration de la résidence Jean-Marie Barbier, du nom de l'ancien président de l'APF, au Havre, le 12 septembre, en présence de son épouse, leur fille, les partenaires financiers et associatifs ainsi que les résidents, leur famille et des acteurs de l'APF.

Comment a été décidé le nom de Jean-Marie Barbier ?

Naturellement. Tout le monde s'est accordé pour dire qu'il serait logique que nous donnions son nom à la structure. Le choix a été fait à l'unanimité : du côté des résidents comme du personnel. Jean-Marie Barbier a en effet une histoire particulière avec la

résidence. Il a énormément travaillé sur le projet et nous a accompagné dans toutes les phases de négociation. Il était également intervenu au sein du conseil de la vie sociale de l'ancienne structure, en tant qu'administrateur, avant de devenir président. Lui rendre cet hommage était donc une évidence. ■

■ ÉVÉNEMENT

La Ferme Léonie fête ses 20 ans

Voilà 20 ans que la Ferme Léonie accueille groupes et familles pour un week-end ou un séjour de vacances dans le Jura. Pour fêter cela, elle a convié, le 4 octobre, acteurs APF, partenaires associatifs et voisins à une fête haute en couleurs.

« L'objectif de cette journée était de replacer la ferme dans son contexte proche : touristique, social et culturel », décrit Natacha Colard, directrice de la structure. Pour cela, un stand a été installé sur la place du village

de Saint-Laurent-en-Grandvaux pour sensibiliser les habitants au handicap (atelier de mise en situation). Et un rallye pédestre, accessible en joëlette, a permis de relier symboliquement et ludiquement la ferme au village, le parcours aboutissant sur la tombe de Léonie Vuillet, qui a légué sa ferme à l'APF [voir encadré].

À la ferme-même, des jeux et activités ont été proposés aux visiteurs qui ont pu participer à un lâcher de ballons aux couleurs de l'APF. Pour conclure la journée conviviale, Jura

oblige, une fondue au fromage a été proposée par une association partenaire. Au total, 200 personnes sont venues souffler les bougies aux côtés de l'équipe de la ferme-accueil.

« Maison de vacances pour tous »

« La Ferme Léonie, c'est une maison de vacances pour tous, c'est ainsi que la présente sa directrice. La ferme a longtemps été fléchée handicap. Nous voulons maintenant en faire un lieu d'accueil pour le plus grand monde. C'est l'inclusion dans l'autre sens. Des

personnes en situation de handicap accueillent les personnes valides ! »

En plus d'accueillir, entre autres, des séjours APF Évasion ou de délégations, la ferme reçoit en effet régulièrement cousinades ou fêtes de familles. Elle est d'ailleurs aujourd'hui inscrite aux Gîtes de France. Pour y séjourner : fermeleonie.fr ! ■

En quelques dates

1981 : L'APF lance un appel dans la Voix du Jura pour la recherche d'un lieu de vacances auquel répond Léonie Vuillet pour un futur legs de sa ferme.

1993 : Deux ans après le décès de Léonie, la délégation du Jura entreprend des travaux pour faire de la ferme un lieu d'ac-

cueil, de loisirs et de vacances pour personnes en situation de handicap.

1994 : Inauguration de la Ferme accueil APF.

2005 : Ouverture d'un nouveau bâtiment doublant sa capacité d'accueil.

2014 : 20 ans de la Ferme Léonie.



INITIATIVE RÉSEAU

Un raid nature pour se retrouver

« C'était super, même s'il a plu. » Il aurait fallu plus que quelques gouttes de pluies pour gâcher le plaisir d'Alexis Neydt. Cet adhérent de 24 ans a participé, le 24 septembre, au Raid nature organisé par la délégation du Nord de l'APF. Une soixantaine d'adhérents et d'usagers et résidents des services et établissements du Nord-Pas de Calais se sont retrouvés dans un grand parc de Villeneuve d'Ascq. Chaque structure APF de la région avait été invitée à y envoyer des équipes de 4 à 5 personnes, composées d'adultes ou d'enfants.

Au programme, course d'orientation et activités handisport : tir à la carabine, sarbacane, tir au panier et slalom. « Cela m'a permis de découvrir la course d'orientation, que je ne connaissais pas bien, précise Alexis Neydt. Et puis, pour moi, c'était l'occasion de rencontrer d'autres personnes. » « Adhérents et usagers partagent trop peu de moments communs, confirme Cécile



Duriez, chargée de communication à la délégation. C'était l'un des objectifs de cette journée. » Avec le plaisir de passer la journée au grand air, et de faire du sport. ■

■ INITIATIVE RÉSEAU

Une qualification au bout de l'expérience

L'Esat Clothilde-Lamborot encourage ses usagers à faire valider leur expérience professionnelle pour obtenir une qualification certifiée.

« C'est une reconnaissance officielle de mon travail. » Patrice Huguenin, 32 ans, a décroché le titre professionnel d'agent de fabrication industrielle en octobre 2012. Cet usager de l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) Clothilde-Lamborot, à Quetigny (Côte d'Or), est passé par la validation des acquis de l'expérience (VAE). La VAE permet d'obtenir une qualification en faisant valider son expérience d'au moins trois années en rapport direct avec la certification. Aucune condition de niveau scolaire ou d'âge n'est exigée. « Je n'avais jamais préparé aucun diplôme jusqu'à

présent, précise-t-il. J'ai été scolarisé en école spécialisée jusqu'à l'âge de 20 ans, avant d'intégrer l'Esat. »

20 % des usagers qualifiés

Comme Patrice Huguenin, huit autres usagers de l'Esat, spécialisé dans la sous-traitance industrielle, sont passés par la VAE. « Près de 20 % de nos effectifs, se félicite Denis Vivant, son directeur. Et d'autres vont démarrer. » Le Créai¹ Bourgogne est à l'origine de cette expérience, conduite dans plusieurs Esat. Chaque candidat doit expliciter les tâches qu'il réalise dans un rapport qui sera soumis à un jury. Il est aidé par un référent interne et un consultant, spécialiste de la VAE. Son intervention, et les autres frais, sont pris en charge par les organismes de financement de la formation.

Passer la montagne

« J'ai travaillé sur ce rapport une heure par semaine pendant presque une année, raconte Patrice Huguenin. Cela m'a plu de devoir expliquer mon travail. Quand on est motivé et bien aidé, on peut y arriver. » « Cet accompagnement permet effectivement à de nombreux usagers de pouvoir suivre un parcours VAE, même s'ils ne savent pas bien lire ou écrire, précise Denis Vivant. La plupart d'entre eux hésitent d'ailleurs avant de se lancer : cela leur semble une montagne infranchissable. Lorsqu'ils obtiennent leur titre, la satisfaction est donc à la hauteur de leurs appréhensions. Ils en tirent une immense fierté. C'est une valorisation pour eux et pour l'Esat. » ■

1 Centre régional d'études, d'actions et d'informations.

■ REPÈRES

Rapport annuel 2013

Le rapport annuel 2013 de l'APF, contenant rapport moral, rapport d'activités et rapport financier, est disponible en téléchargement sur le site internet et sur commande via le [blog DCDR](#). ■



■ REPÈRES

Des outils pour promouvoir l'aide humaine APF

« Mon aide à domicile c'est l'APF », voilà le slogan de la campagne de communication lancée pour donner une identité commune aux services d'aide à domicile (SAAD) de l'APF, les valoriser et favoriser leur promotion. Ces services ont à leur disposition site web dédié, affiche, dépliant et stickers de véhicules pour se faire connaître. Rendez-vous sur aideadomicile.apf.asso.fr ■



■ ANNEXE

Résultats des élections du conseil d'administration de 2014

Noms	Catégorie	Nombre de voix obtenues	Pourcentage sur nombre de bulletins valablement exprimés	Résultats
Christine BEAUVERGER	Membre des familles	3387	61,90 %	Élue
Alain ROCHON	PSH	3097	56,60 %	Élu
Sylvie MOUCHARD	PSH	3026	55,30 %	Élue
Isabel DA COSTA	PSH	2906	53,11 %	Élue
Brigitte LAMARRE	Membre des familles	2857	52,21 %	Non élue*
Gérard PIC	PSH	2422	44,26 %	Élu
Morgan LIFANTE	PSH	2357	43,07 %	Élu
Laëtitia PETITJEAN	PSH	2327	42,53 %	Élue
Jacques SAURY	PSH	2266	41,41 %	Élu
Fabienne LEVASSEUR	PSH	2251	41,14 %	Élue
Joseph-Louis BARBOSA	PSH	2076	37,94 %	Élu
Fiammetta BASUYAU-BRUNEAU	Membre des familles	2074	37,90 %	Non élue*
Jacques ZEITOUN	PSH	2052	37,50 %	Élu
Jean-Luc ENGLER	PSH	2051	37,48 %	Non élu*
Laure-Carole ROYNEAU	PSH	2004	36,62 %	Non élue*
Jean-Michel SECONDY	PSH	1960	35,82 %	Non élu*
Serge MABALLY	PSH	1805	32,99 %	Non élu*
Yvonne DREVET-OLLIER	Autre membre	1769	32,33 %	Élue
Thierry CHAMPAGNAT	PSH	1694	30,96 %	Non élu
Rodrigo LUPO	PSH	1497	27,36 %	Non élu
Marie TINNIRELLO-GIULIANA	PSH	1457	26,63 %	Non élue
Khalid EL BOUZAKHTI	PSH	1338	24,45 %	Non élu
Eric MOREAU	PSH	1282	23,43 %	Non élu
Franck MAILLE	PSH	1262	23,06 %	Non élu
Laurent QUARANTA	PSH	1261	23,04 %	Non élu
Badia ALLARD	PSH	1233	22,53 %	Non élue
Noël PONTIUS	PSH	1124	20,54 %	Non élu
Olivier GARRIVIER	PSH	1116	20,39 %	Non élu
Bernard AVON	Autre membre	1088	19,88 %	Non élu
Asim YAMAN	PSH	1062	19,41 %	Non élu
Thomas WAGNER	PSH	1005	18,37 %	Non élu
Richard QUEILLE	Autre membre	797	14,57 %	Non élu
Francis ROCHER	PSH	711	12,99 %	Non élu
Jean-Paul ROSA	PSH	511	9,34 %	Non élu
Jean-Pierre FERRY	PSH	445	8,13 %	Non élu

Candidats élus dans la catégorie "Personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés"

Candidat élu dans la catégorie "Membres des familles"

Candidat élu dans la catégorie "Autres membres"

*Article 6-1-3 du règlement intérieur : « Les sièges attribués à chacune des catégories seront pourvus à concurrence du nombre maximum fixé par les statuts en prenant les premiers élus pour chacune des catégories. En pratique pour que la composition du conseil d'administration reste conforme aux proportions des différentes catégories indiquées à l'article 6-1 des statuts, il ne sera donc pas toujours possible de déclarer élus tous les candidats parmi les 24 ayant recueilli le plus de voix. »